



INSTITUT POUR L'EDUCATION FINANCIERE DU PUBLIC

Siège social : 41, boulevard des Capucines 75002 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

Cabinet STERLING QUEST AUDIT

Siège social : 163, Quai du Docteur Dervaux, 92600 Asnières Sur Seine

Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de
VERSAILLES



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS Exercice clos le 31/12/2019

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'INSTITUT POUR L'EDUCATION FINANCIERE DU PUBLIC IEFP relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre entité à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.



Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier de la Trésorière, dans le rapport d'activité du Président, et dans les autres documents adressés aux Administrateurs, sur la situation financière, et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'entité relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'entité ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Trésorière.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;



- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 05/06/2020

Le commissaire aux comptes

STERLING QUEST AUDIT



Matthieu LAMY

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2019 12			Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Concessions, Brevets et droits similaires	84 161	73 811	10 350	12 902	-2 552	-19.78
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
Installations techniques Matériel et outillage							
Autres immobilisations corporelles	115 311	100 287	15 024	18 430	-3 406	-18.48	
Immobilisations en cours							
Avances et acomptes							
Immobilisations financières (2)							
Participations mises en équivalence							
Autres participations							
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés	4 767 200		4 767 200	4 747 699	19 501	0.41	
Prêts							
Autres immobilisations financières	28 988		28 988	28 376	612	2.16	
Total I	4 995 659	174 098	4 821 561	4 807 408	14 154	0.29	
Comptes de liaison							
Total II							
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens	146 027	140 089	5 938	5 938		
	En-cours de production de services	409		409	827	-418	-50.59
	Produits intermédiaires et finis	6 385	5 885	500	500		
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Créances usagers et comptes rattachés	27 912		27 912	73 400	-45 488	-61.97
	Autres créances	204 085		204 085	38 130	165 956	435.24
Valeurs mobilières de placement	1 956 265	29 252	1 927 013	1 708 436	218 577	12.79	
Instruments de trésorerie							
Disponibilités	864 733		864 733	931 684	-66 951	-7.19	
Charges constatées d'avance (3)	52 850		52 850	13 353	39 496	295.78	
Total III	3 258 665	175 226	3 083 439	2 772 268	311 171	11.22	
Comptes de Régularisation							
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)							
Primes de remboursement des obligations (V)							
Ecart de conversion actif (VI)							
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	8 254 324	349 324	7 905 000	7 579 675	325 325	4.29	

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2019 12	Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres				
	Fonds associatifs sans droit de reprise	6 513 839	6 513 839		
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	658 090	823 177	-165 087	-20.05
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	228 023	-165 087	393 110	238.12
	Autres fonds associatifs				
Fonds associatifs avec droit de reprise :					
Apports					
Legs et donations					
Résultats sous contrôle de tiers financeurs					
Ecarts de réévaluation					
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables					
Provisions réglementées					
Droit des propriétaires					
Total I	7 399 951	7 171 929	228 023	3.18	
	Comptes de liaison				
	Total II				
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges	219 094	177 223	41 871	23.63
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement				
	Fonds dédiés sur autres ressources				
Total III	219 094	177 223	41 871	23.63	
DETTES (1)	Emprunts obligataires				
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)				
	Emprunts et dettes financières divers	136	49	87	175.88
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	73 226	50 420	22 806	45.23
	Dettes fiscales et sociales	189 610	164 554	25 056	15.23
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes					
Instrument de trésorerie					
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance	22 983	15 500	7 483	48.28
	Total IV	285 955	230 524	55 431	24.05
	Ecarts de conversion passif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)		7 905 000	7 579 675	325 325	4.29

(1) Dont à plus d'un an

Dont à moins d'un an

262 972

215 024

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2019	12	31/12/2018	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de Biens et Services	145 263		126 527		18 735	14.81
Production stockée	-86 568		23 697		-110 265	-465.31
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation	350 000		390 000		-40 000	-10.26
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	88 754		12 272		76 482	623.21
Collectes						
Cotisations	804 000		784 000		20 000	2.55
Autres produits	986		6 625		-5 639	-85.12
Total I	1 302 436		1 343 122		-40 686	-3.03
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes	350 182		330 796		19 385	5.86
Impôts, taxes et versements assimilés	56 787		57 568		-781	-1.36
Salaires et traitements	628 020		595 293		32 728	5.50
Charges sociales	333 341		322 937		10 404	3.22
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	13 371		15 799		-2 428	-15.37
Sur immobilisations : dotations aux provisions						
Sur actif circulant : dotations aux provisions			33 284		-33 284	-100.00
Pour risques et charges : dotations aux provisions	43 065		16 499		26 566	161.02
Subventions accordées par l'association						
Autres charges (2)	134		132		2	1.69
Total II	1 424 900		1 372 308		52 592	3.83
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	-122 464		-29 186		-93 278	-319.60
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2019	12 31/12/2018	12 Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier	114 402	111 421	2 981	2.68
Autres intérêts et produits assimilés	3 660	2 659	1 001	37.67
Reprises sur provisions et transferts de charges	267 329	3 567	263 762	NS
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		8 166	-8 166	-100.00
Total V	385 391	125 813	259 578	206.32
Charges financières				
Dotations aux amortissements et aux provisions	29 252	267 329	-238 077	-89.06
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	29 252	267 329	-238 077	-89.06
2. Résultat financier (V-VI)	356 139	-141 516	497 655	351.66
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	233 675	-170 703	404 377	236.89
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		5 615	-5 615	-100.00
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total VII		5 615	-5 615	-100.00
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	200		200	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions				
Total VIII	200		200	
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	-200	5 615	-5 815	-103.56
Impôts sur les bénéfices (IX)	5 452		5 452	
Total des produits (I+III+V+VII)	1 687 827	1 474 550	213 277	14.46
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)	1 459 804	1 639 638	-179 833	-10.97
Solde intermédiaire	228 023	-165 087	393 110	238.12
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs				
- Engagements à réaliser sur ressources affectées				
5. EXCEDENTS OU DEFICITS	228 023	-165 087	393 110	238.12

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Il n'y a pas d'évènement particulier à signaler sur l'exercice 2019.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, et s'agissant d'un évènement post-clôture, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2019 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

A la date d'établissement de l'annexe aux comptes annuels, le constat est le suivant :

- l'IEFP a mis en place le télétravail pour l'ensemble de ses salariés
- l'évolution des marchés financiers conduit à constater à fin avril 2020, sur l'ensemble des placements financiers, une moins value latente de <102> k€.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du règlement ANC 99-01 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Informations générales complémentaires

Secteur lucratif :

Le secteur lucratif matérialise l'activité de l'association dans le secteur concurrentiel.

En 2019, le chiffre d'affaire du secteur lucratif s'élève à 139 416 € pour un résultat net de 64 256 € contre 119 777 € de revenus en 2018 et un résultat net de 37 161 €.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

La quote-part de charges mixtes affectée au secteur lucratif est déterminée en appliquant le coefficient des charges salariales affectées au secteur lucratif sur la totalité de la masse salariale.

Le coefficient est de 3.52 % pour 2019 contre 5.42 % pour 2018.

Subventions enregistrées au cours de l'exercice :

Les subventions enregistrées en produits d'exploitation sont entièrement affectées aux charges de l'exercice.

Dons et mécénat :

Les cotisations reçues sont éligibles au mécénat.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	84 208		797
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	109 771		6 616
TOTAL	109 771		6 616
Autres titres immobilisés	4 767 200		
Prêts, autres immobilisations financières	28 376		612
TOTAL	4 795 576		612
TOTAL GENERAL	4 989 555		8 024

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

		Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
		Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL		844	84 161	84 161
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			1 076	115 311	115 311
	TOTAL		1 076	115 311	115 311
Autres titres immobilisés				4 767 200	4 767 200
Prêts, autres immobilisations financières				28 988	28 988
	TOTAL			4 796 188	4 796 188
	TOTAL GENERAL		1 920	4 995 659	4 995 659

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL 71 306	3 349	844	73 811
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	91 341	10 022	1 076	100 287
	TOTAL 91 341	10 022	1 076	100 287
	TOTAL GENERAL 162 646	13 371	1 920	174 098

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles	TOTAL 3 349				
Matériel de bureau informatique mobilier	10 022				
	TOTAL 10 022				
	TOTAL GENERAL 13 371				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Tableau des variations des fonds associatifs

Nature des provisions et des réserves	Montant début d'exercice	Affectation résultats et retraitement	Dotation exercice	Reprise exercice	Montant fin exercice
Fonds propres					
Fonds associatifs sans droit de reprise	6 513 839				6 513 839
Réserves :					
Autres réserves	823 177	-165 087		0	658 090
RESULTAT DE L'EXERCICE	-165 087	165 087	228 023	0	228 023
Autres fonds associatifs					
Fonds associatifs avec droit de reprise : Provisions réglementées					
TOTAL I	7 171 929		228 023	0	7 399 951

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Pensions et obligations similaires	177 223	43 065	1 194		219 094
TOTAL	177 223	43 065	1 194		219 094

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur autres immobilisations financières	19 501		19 501		
Sur stocks et en cours	232 123		86 150		145 974
Autres provisions pour dépréciation	247 829	29 252	247 829		29 252
TOTAL	499 453	29 252	353 479		175 226
TOTAL GENERAL	676 676	72 317	354 673		394 320
Dont dotations et reprises					
d'exploitation		43 065	87 343		
financières		29 252	267 329		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	28 988	28 988	
Autres créances clients	27 912	27 912	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 147	2 147	
Taxe sur la valeur ajoutée	1 411	1 411	
Autres impôts, taxes et versements assimilés	3 455	3 455	
Débiteurs divers	197 072	197 072	
Charges constatées d'avance	52 850	52 850	
TOTAL	313 835	313 835	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes financières divers	136	136		
Fournisseurs et comptes rattachés	73 226	73 226		
Personnel et comptes rattachés	62 385	62 385		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	106 203	106 203		
Impôts sur les bénéficiaires	3 691	3 691		
Taxe sur la valeur ajoutée	7 681	7 681		
Autres impôts taxes et assimilés	9 650	9 650		
Produits constatés d'avance	22 983	22 983		
TOTAL	285 955	285 955		

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel informatique	Linéaire	3 ans
Mobilier	Linéaire	10 ans

Titres immobilisés

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Dépréciation des stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent les coûts d'achats directs supportés par l'association et indirects (temps passés).

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

La provision pour dépréciation des stocks est égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente.

La dépréciation de 145 974 euros se décompose comme suit :

a/ 140 089 euros au titre des en cours de production de biens

- 106 805 euros pour l'ouvrage en cours "bien gérer son argent pour les nuls", son prix de revient étant supérieur aux droits d'auteur pouvant être anticipés,

- 33 284 euros pour "bien placer son argent pour les nuls",

b/ 5 885 euros au titre des produits intermédiaires et finis pour le jeu "super Euros".

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Elles sont, le cas échéant, dépréciées, si la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Dépréciation des valeurs mobilières

Les valeurs mobilières de placement ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte :

- Pour les titres cotés, du cours moyen du dernier mois de l'exercice.

- Pour les titres non cotés, de leur valeur probable de négociation à la clôture de l'exercice.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	197 296
Total	197 296

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 619
Dettes fiscales et sociales	99 816
Total	109 435

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	52 850
Total	52 850

Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	22 983
Total	22 983

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Rémunération des dirigeants

Les administrateurs dirigeants de l'IEFP ne sont pas rémunérés et ne bénéficient pas d'avantage en nature.

Effectif moyen

	Personnel salarié
Cadres	8
Employés	2
Total	10

Valorisation des contributions volontaires

L'IEFP bénéficie de mise à disposition de personnel :

- 1 mise à disposition à titre gratuit d'un salarié de la Fédération Bancaire Française a été renouvelée pour une durée de 2 ans à compter du 01/01/2018 au 31/12/2019,
- 2 mises à disposition par la Banque Postale : une renouvelée le 01/09/2017 jusqu'au 31/12/2019, et la seconde du 01/12/2017 au 30/04/2020,

Le montant global des mises à disposition est de 713 106 € pour 2019.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

La convention collective applicable à l'IEFP est celle des organismes de formation. L'IEFP provisionne le risque de mise à la retraite par l'employeur. La convention collective étant moins avantageuse que l'indemnité légale de licenciement pour le salarié, c'est cette dernière qui s'applique.

Pour mémoire le décret 2017-1398 paru le 26 septembre 2017 a fixé les modalités de calcul des indemnités de licenciement comme suit : 1/4 de mois de salaire par année d'ancienneté pour les 10 premières années, 1/3 de mois de salaire par année d'ancienneté au delà. La provision est calculée sur ces bases.

Les hypothèses de calcul retenues sont :

- mise à la retraite par l'employeur à l'âge de 65 ans
- turn over : 10%
- taux d'inflation : 1.5%/an / taux d'actualisation : 0.77%.